



## JOURNEE THEMATIQUE ECOCONCEPTION

**Quelles sont les actions de mise en conformité à mener pour y répondre ?**

**Mercredi 23 septembre 2009 de 14h00 à 17h00 au LCIE Fontenay aux Roses**

**Depuis fin 2008, neuf mesures d'exécution de mise en œuvre de la directive EuP ont été publiées.**

La première porte sur la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureau électriques et électroniques.

La deuxième définit les exigences d'éco-conception des décodeurs numériques simples.

La troisième est relative à l'écoconception des lampes non dirigées à usage domestique.

La quatrième traite des exigences d'écoconception applicables aux lampes fluorescentes sans ballast intégré, aux lampes à décharge à haute intensité, ainsi qu'aux ballasts et aux luminaires qui peuvent faire fonctionner ces lampes.

La cinquième porte sur les sources d'alimentation externes.

Récemment, quatre nouvelles mesures ont été publiées, portant sur l'écoconception des moteurs électriques, des circulateurs, des téléviseurs et des réfrigérateurs.

Les fabricants, importateurs et distributeurs ont désormais un an pour se mettre en conformité.

Afin de vous aider à préparer le dossier de conformité CE de vos produits, nous vous invitons à participer à notre formation dont les objectifs sont :

- Clarifier les exigences de la directive EuP
- Vous guider dans vos démarches de mise en conformité

### **Participation :**

- Frais de participation : **300 € HT** (soit 358.80 € TTC) à régler par chèque ou par virement à l'ordre du LCIE accompagné du bulletin d'inscription ci-joint

### **BULLETIN D'INSCRIPTION**

à retourner à

**M<sup>me</sup> Diana Mouchache T : +33 (0)1 40 95 63 37 - F : +33 (0)1 40 95 54 00**  
[diana.mouchache@lcie.fr](mailto:diana.mouchache@lcie.fr)

ou

**M<sup>me</sup> Catherine Barbier T : +33 (0)1 40 95 61 93 – F : +33 (0)1 40 95 54 04**  
[catherine.barbier@lcie.fr](mailto:catherine.barbier@lcie.fr)

**LCIE – 33, avenue du Général Leclerc – F-92260 Fontenay-aux-Roses (France)**

Date :

Société : .....

Personne(s) intéressée(s) : .....

Adresse : .....

e-mail .....Tél

.....



## PROGRAMME

- ❖ **Rappel des exigences de la directive cadre EuP 2005/32/CE**
  - Champ d'application, produits visés en priorité
  - Exigences générales et transverses à tous les produits,
  - Procédure de conformité et intégration au marquage CE
  
- ❖ **Exigences spécifiques de la première mesure d'exécution « Consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureau électriques et électroniques »**
  
- ❖ **Exigences spécifiques de la deuxième mesure d'exécution « Eco-conception des décodeurs numériques simples »**
  
- ❖ **Exigences spécifiques de la troisième mesure d'exécution « Eco-conception des lampes à usage domestique non dirigées »**
  
- ❖ **Exigences spécifiques de la quatrième mesure d'exécution « Eco-conception des lampes fluorescentes sans ballast intégré, des lampes à décharge à haute intensité, ainsi que des ballasts et des luminaires qui peuvent faire fonctionner ces lampes »**
  
- ❖ **Exigences spécifiques de la cinquième mesure d'exécution « Eco-conception des sources d'alimentation externes »**
  
- ❖ **Exigences spécifiques de la sixième mesure « Eco-conception des moteurs électriques »**
  
- ❖ **Exigences spécifiques de la septième mesure « Eco-conception des circulateurs sans presse-étoupe indépendants et aux circulateurs sans presse-étoupe intégrés dans des produits »**
  
- ❖ **Exigences spécifiques de la huitième mesure « Eco-conception des téléviseurs »**
  
- ❖ **Exigences spécifiques de la neuvième mesure « Eco-conception des appareils de réfrigération ménagers »**
  
  
- ❖ **Comment évaluer la conformité de vos produits**
  - Procédures visées par la directive
  - Solutions de mise en conformité
  - Documents et outils associés : normes, logiciels, guides
  
- ❖ **Calendrier prévisionnel des prochaines mesures d'exécution**